

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 12/2025

Séance du 26 mars 2025 – 9h30

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 9h30, le Comité Syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 17 mars 2025, sous la Présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA, Élise LAURENT-GUÉGAN, Nathalie COLLARD, Stéphane TRIFILETTI,
Région Nouvelle Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)

Membres absents :

Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Contexte :

Le Président présente le projet de budget primitif 2025 dont copie a été adressée à tous les membres.
Ce projet de budget n'intègre pas la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2024.

BUDGET PRIMITIF 2025					
investissement					
Dépenses			Recettes		
021	Virement de la fonctionnement	38 979,81	16	Emprunts	2 000,01
28	Amortissement des immobilisations	35 110,00	20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
			21	Immobilisations corporelles	52 089,80
		74 089,81			74 089,81
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	384 623,74	013	Atténuations de charges	14 000,00
012	Charges de personnel	1 310 578,00	74	Dotations et participations	
65	Autres de charges de gestion courante	100,00		Etat	540 506,00
66	Charges financières	13 100,00		Régions	237 824,55
68	Dotation aux amortissements	35 110,00		Départements	143 993,00
				Communes : participations statutaires (Ville de Rochefort)	45 735,00
68	Virement à la section d'investissement	38 979,81		Autres groupements de collectivités :	75 893,00
				Budget communautaire et fonds structurels	44 553,00
				Autres organismes	679 987,00
		1 782 491,55			1 782 491,55

Des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisées

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'adopter le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le président ou son représentant à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Votes :

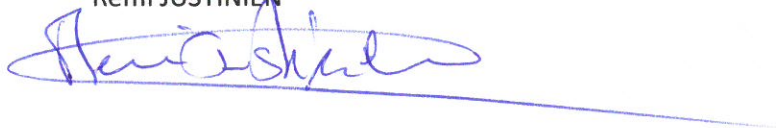
Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 ____

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2025**